

# CODE DE CONDUITE

F0515/2025-04-09 (FR)

# SOMMAIRE

Préface	3	Non-discrimination, Diversité, Inclusion et les droits des femmes	8
<hr/>			
<b>PRATIQUES COMMERCIALES RESPONSABLES</b>			
<hr/>			
Principe	5	Santé et sécurité au travail, protection contre Immissions	9
Gestion des risques	5	Interdiction du travail forcé et de l'esclavage	9
Communication	5	Interdiction du travail des enfants	9
les secrets d'affaires et informations confidentielles	5	Salaire, temps de travail et autres avantages décents, pas d'inégalité de traitement.traitement dans l'emploi	9
Protection des données et sécurité de l'information	5	La liberté d'association, la liberté syndicale et Droits collectifs	10
Prévention des conflits d'intérêts	5	Les droits des minorités et les peuples indigènes et les populations vulnérables Communautés, utilisation des terres	10
Intégrité dans les transactions commerciales	5	Utilisation de personnel de sécurité	10
Les règles en matière d'ententes et de concurrence	6	Pas de travail illégal	10
Contrôles des échanges et régimes de sanctions	6	<hr/>	
Responsabilité financière	6	<b>ÉCOLOGIQUE</b>	
la protection des biens de l'entreprise et la propriété intellectuelle	6	<b>RESPONSABILITÉ</b>	
Plagiats	6	<hr/>	
Qualité des produits et sécurité des produits	6	Principe	12
<hr/>			
<b>SOCIAL RESPONSABILITÉ</b>		Ressources naturelles et biodiversité	12
<hr/>			
Principe	8	Protection des écosystèmes, déforestation et Utilisation des terres	12
Droits de l'homme et comportement éthique	8	Traitement des déchets et des substances dangereuses	12
Protection de l'intégrité	8	Protection des animaux	12
Liberté d'expression	8	Protection du climat	13
Vie privée	8	Prévention des émissions	13
		Achat responsable de matières premières	13
		Respect du code de conduite	13
		Possibilités de recours	13

# AVANT-PROPOS

En tant qu'entreprise familiale, nous attachons une grande importance à une action responsable, à des relations respectueuses et confidentielles et à un dialogue ouvert. Nous nous laissons guider par des aspects tels que l'intégrité, l'éthique et la durabilité et tenons compte des réglementations légales correspondantes.

Notre code de conduite rassemble en un seul document des règles et principes de base importants en matière de pratiques commerciales responsables et de responsabilité sociale et environnementale.

Il se base entre autres sur des exigences légales ainsi que sur des normes et accords internationaux tels que les principes directeurs de l'OCDE, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'OIT et la loi sur le devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement, et concrétise nos lignes directrices concernant notre responsabilité envers les personnes et l'environnement ainsi que le respect d'autres dispositions légales. Notre objectif est de garantir le respect des principes suivants et de les développer en permanence.



Norbert Nobbe  
Directeur général



Matthias Lesch  
Directeur général



# RESPONSABILITÉ TOTALE DES PRATIQUES

## **Le respect de normes élevées en matière d'éthique commerciale est l'expression de notre responsabilité d'entreprise.**

### **Principe**

Nous respectons les lois et les réglementations qui nous sont applicables afin de garantir la sécurité et la légalité de nos actions, de nos produits et de nos processus.

### **Gestion des risques**

Nous maintenons un système de gestion des risques afin d'identifier, d'évaluer et de contrôler les risques potentiels.

### **Communication**

Nous attachons une grande importance à une communication confiante, honnête, claire et respectueuse, qui constitue la base d'une collaboration réussie.

### **Secrets commerciaux et informations confidentielles**

Nous traitons les informations confidentielles et les secrets commerciaux de manière confidentielle et protégeons ces informations d'un accès non autorisé par des tiers par des mesures appropriées.

### **Protection des données et Sécurité de l'information**

La protection des données personnelles est d'une importance capitale pour nous. Nous traitons les données personnelles de manière responsable et sûre, conformément aux dispositions légales en matière de protection des données, et formons régulièrement nos collaborateurs à cet effet. Les coordonnées de notre responsable externe de la protection des données sont publiées sur notre site web. Les demandes ou les messages concernant la protection des données peuvent également être adressés au coordinateur interne de la protection des données.

(datenschutz@poeppelmann.com).

Nous sommes conscients que nous devons protéger nos données et nos systèmes informatiques contre les accès non autorisés, les pertes de données et les manipulations. Afin de garantir une sécurité adéquate des informations, nous appliquons un concept de protection des informations. Lors de l'utilisation des technologies de l'information, nous mettons en oeuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter les risques tels que la contamination par des programmes malveillants (virus), la perte de données ou l'utilisation abusive de données par des tiers.

### **Éviter les conflits d'intérêts**

Nous prenons des décisions commerciales dans l'intérêt de l'entreprise sur la base de critères objectifs et ne nous laissons pas guider ou influencer par des intérêts et des relations personnels. Pour ce faire, nous évitons les conflits d'intérêts liés à des intérêts privés ou à d'autres activités de tiers, avec des personnes ou des organisations proches. En cas de conflits d'intérêts inévitables, nous les résolvons dans le respect des lois en vigueur.

### **Intégrité dans les transactions commerciales**

Nous ne pratiquons ni ne tolérons la corruption, l'extorsion, l'abus de confiance, la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent. Les relations d'affaires ne doivent être initiées ou entretenues que selon des critères objectifs et transparents. Nos décisions commerciales ne doivent pas être motivées par des intérêts ou des relations privés, ni par des dons ou des avantages matériels ou immatériels. Les cadeaux, les divertissements ou les dons ne doivent pas être utilisés pour influencer de manière déloyale une relation commerciale, pour obtenir un avantage commercial inapproprié, pour atteindre un objectif commercial illégal ou pour enfreindre les normes éthiques. Nous n'accordons ou n'acceptons de cadeaux ou de gratifications que s'ils sont d'une valeur modérée, ne dépassent pas le cadre de la pratique commerciale normale et sont conformes aux usages commerciaux habituels en tant que geste de courtoisie.

### **Droit de la concurrence et des cartels**

Nous nous engageons en faveur d'une concurrence libre et loyale dans le cadre des dispositions légales en vigueur en matière de lutte contre les cartels et de concurrence et appliquons une politique de tolérance zéro, notamment en ce qui concerne les accords illicites sur les prix, d'autres conditions, les territoires de vente ou les clients, ainsi que les abus de pouvoir sur le marché.

### **Contrôles commerciaux et Régimes de sanctions**

Nous respectons les réglementations et prescriptions applicables en matière de commerce extérieur concernant le contrôle des importations et des exportations, les restrictions commerciales, les dispositions douanières, les embargos et les régimes de sanctions.

### **Responsabilité financière**

Nous respectons exigences légales applicables en matière de comptabilité et de rapports financiers. En outre, nous attachons la plus grande importance à ce que nos registres reflètent correctement la nature des transactions et des opérations qui y sont consignées.

### **Protection de la propriété d'entreprise et de la propriété intellectuelle**

La propriété et les ressources sont traitées de manière appropriée et avec ménagement et ne sont utilisées qu'à des fins d'entreprise et non à des fins personnelles, sauf autorisation de l'ayant droit. Nous protégeons la propriété intellectuelle de manière appropriée contre l'accès non autorisé par des tiers (par . perte, vol ou abus) et nous respectons et ob-

servons la propriété intellectuelle de tiers, comme par ex. les brevets, les projets, les images, les marques, les secrets commerciaux et les droits d'auteur.

### **Plagiats**

Nous n'encourageons ni ne tolérons l'utilisation de plagiats ou de matériaux de contrefaçon. Nous soutenons l'enquête et la poursuite d'activités liées à des produits contrefaits.

### **Qualité et sécurité des produits**

La conformité et la sécurité de nos produits sont pour nous une priorité. Nous respectons les dispositions légales en vigueur en matière de sécurité des produits, d'intégrité des produits et de marquage des produits.



# SOCIAL RESPONSABILITÉ



**Des valeurs et principes éthiques universels, notamment l'intégrité, la droiture et la dignité humaine, déterminent nos actions quotidiennes.**

### **Principe**

Notre entreprise se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et aux normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous traitons les membres de l'entreprise et les partenaires commerciaux avec dignité et respect. Il est important pour nous que nos actions quotidiennes soient toujours menées en accord avec les droits de l'homme reconnus au niveau international et dans le respect de ceux-ci.

### **Droits de l'homme et comportement éthique**

Nous respectons et observons les principes et droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et encourageons activement leur respect et leur mise en oeuvre. Dans nos activités quotidiennes, nous nous inspirons des valeurs et des principes éthiques universels, notamment l'intégrité, la droiture et la dignité humaine - nous traitons tous les êtres humains avec respect.

Il s'agit notamment de l'interdiction de tout acte ou de toute omission contraire à ses devoirs, qui directement susceptible de porter atteinte de manière particulièrement grave à une situation juridique protégée et dont l'illégalité est manifeste si l'on apprécie raisonnablement toutes les circonstances entrant en ligne de compte.

### **Protection de l'intégrité**

Nous veillons à ce que les employés de notre entreprise ne soient pas soumis à des châtiments corporels, à la torture ou à toute autre forme d'humiliation,

de harcèlement ou d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal.

### **Liberté d'expression**

La confiance mutuelle et la coopération reposent sur un dialogue ouvert et constructif et sur des relations marquées par le respect mutuel. Nous garantissons le droit à la liberté d'opinion et d'expression.

### **Vie privée**

Le droit à la vie privée et les droits de la personnalité de l'individu sont respectés.

### **Non-discrimination, Diversité, Inclusion, Droits des femmes**

Nous traitons tous les employés de manière égale, en particulier sans distinction de sexe ou d'identité sexuelle, de statut marital, d'âge, de couleur de peau, d'autres caractéristiques physiques, de culture, d'origine nationale ou ethnique, d'identité sexuelle, de handicap, d'opinion politique, d'état de santé, d'appartenance religieuse, de convictions philosophiques ou d'autres caractéristiques non pertinentes pour l'emploi des employés. Nous n'acceptons pas la discrimination, par exemple dans le processus de recrutement ou de promotion, dans rémunération ou dans l'octroi de mesures de formation et de perfectionnement. Nous prenons des mesures appropriées pour éviter les comportements discriminatoires et respectons les droits des femmes et l'égalité des sexes sur le lieu de travail. La diversité et l'inclusion doivent faire partie d'un progrès social global et équitable. Nous voulons contribuer à ce que la diversité soit vécue et ressentie positivement par tous et que tous les êtres humains soient représentés de manière égale.

### **Santé et sécurité au travail, protection contre les immissions**

Nous accordons une grande importance à un environnement de travail sûr et sain. Par la mise en place et l'application de normes de sécurité, de systèmes de sécurité au travail et de processus appropriés, les mesures préventives nécessaires sont prises contre les accidents et les atteintes à la santé qui peuvent survenir dans le cadre de l'activité. Une fatigue physique ou mentale excessive ainsi que des risques importants liés au bruit, à la pollution et aux odeurs sont évités par des mesures appropriées. En outre, les employés sont régulièrement informés et formés sur les mesures et les règles de comportement dans le cadre de la protection du travail. Les conditions minimales pour un environnement de travail sûr et sain comprennent la mise à disposition d'équipements et de postes de travail sûrs et appropriés, d'eau potable, d'un éclairage approprié, d'une température ambiante adéquate, d'une bonne ventilation et d'installations sanitaires.

Nous respectons les réglementations nationales et internationales applicables en matière de santé et de sécurité au travail et avons mis en place des procédures pour identifier et prévenir les risques.

### **Interdiction du travail forcé et de l'esclavage**

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de travail forcé, esclave ou assimilé, de l'esclavage moderne, de la servitude et de toute forme de traite des êtres humains ou d'autres formes d'exploitation. Il en va de même pour la servitude pour dettes ou la servitude contractuelle ou le travail carcéral involontaire ou abusif. Tout travail est volontaire et n'est pas imposé, directement ou indirectement, par la violence l'intimidation. Les employés sont libres de mettre fin à leur emploi auprès de l'employeur, dans le respect des règles convenues ou légales. Les pratiques telles que la rétention de biens personnels, de salaires, de passeports, d'attestations de formation, de documents de travail ou

autres pour des raisons inappropriées ne seront pas acceptées. En outre, aucun traitement inacceptable n'est réservé aux travailleurs, comme la dureté psychologique, la violence, la coercition, le harcèlement sexuel et l'humiliation.

### **Interdiction du travail des enfants**

Nous respectons les normes minimales des conventions de l'OIT sur l'emploi des enfants et des jeunes et les interdictions du travail des enfants, et nous refusons toute forme d'exploitation et les pires formes de travail des enfants. Nous prenons des mesures pour empêcher l'embauche et l'emploi illégaux d'enfants n'ayant pas l'âge minimum requis. L'âge minimum d'admission à l'emploi ne doit pas être inférieur à l'âge de fin de la scolarité obligatoire du lieu d'emploi et ne doit en aucun cas être inférieur à 15 ans. Les normes nationales relatives à la protection des enfants et des jeunes dans le cadre des relations de travail sont respectées (les exceptions prévues par les conventions de l'OIT s'appliquent). Les enfants et les adolescents ne doivent pas non plus être exposés à des activités qui, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles elles se déroulent, préjudiciables à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité.

### **Salaire, temps de travail et autres avantages décents, pas d'inégalité de traitement en matière d'emploi**

Nous mettons à la disposition de nos collaborateurs leurs conditions de travail sous forme documentée.

Les horaires de travail (y compris les heures supplémentaires) de nos collaborateurs sont conformes à la législation en vigueur sur le temps de travail. Nous respectons le droit de nos collaborateurs à un repos suffisant, à des pauses, à des congés et à du temps libre pour équilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée.

Nous encourageons et soutenons le développement et la qualification de nos collaborateurs en leur offrant des possibilités de formation continue et de perfectionnement appropriées.

Nous garantissons une rémunération équitable et adaptée aux performances, qui correspond au moins au salaire minimum légal respectif. S'il n'existe pas de salaire minimum légal, nous garantissons que les salaires versés couvrent les besoins de base des employés, en tenant compte d'autres circonstances imputables (par exemple les emplois à temps partiel, les activités rémunérées accessoires). Le principe d'égalité de traitement est également respecté dans le cadre de la rémunération.

Nous informons nos collaborateurs de la composition de leur rémunération dans le cadre d'un décompte clair, détaillé et régulier. La rémunération est versée régulièrement, à une date précise, dans les délais et dans son intégralité.

### **Liberté d'association, liberté syndicale et droits collectifs**

Tous les employés ont le droit de créer des syndicats indépendants et libres, de s'y affilier et d'y participer. Cela comprend, entre autres, le droit de grève et le droit de négociation collective. Les collaborateurs s'engagent sous cette forme ne sont pas soumis à des discriminations, des représailles ou des mesures de rétorsion.

### **Droits des minorités et des peuples indigènes et des communautés vulnérables, l'utilisation des terres et la gestion de l'eau.**

Nous respectons, promouvons et protégeons les droits des communautés locales dans lesquelles nous, les droits des populations autochtones et des autres groupes vulnérables et défavorisés.

Nous ne procédons pas à des expulsions illégales et nous n'extrayons pas, contre des droits légitimes, des terres, des forêts ou des eaux dont l'exploitation assure la subsistance des personnes. Le consentement préalable, volontaire et éclairé des ayants droit concernés est indispensable.

Nous considérons qu'il va de soi de consulter les utilisateurs des terres sur les activités commerciales envisagées et de payer une compensation appropriée pour l'utilisation des terres concédée. Cela implique également d'écouter les préoccupations des personnes concernées et de s'engager sur le terrain pour obtenir des résultats positifs pour les personnes concernées.

### **Utilisation de Personnel de sécurité**

Lorsque nous faisons appel à des tiers (forces de sécurité privées ou publiques) pour protéger notre entreprise, nous garantissons que les droits fondamentaux de nos collaborateurs et d'autres tiers ne sont pas violés. Cela signifie notamment l'interdiction de la torture, des traitements cruels, inhumains ou dégradants ou des atteintes à la vie ou à l'intégrité corporelle et le respect de la liberté d'association et desyndicalisation.

### **Pas d'emploi illégal**

Nous respectons les dispositions légales applicables en matière de lutte contre le travail illégal sous ses différentes formes, par exemple la mise à disposition de travailleurs, le non-respect des obligations en matière de sécurité sociale et de fiscalité, les dispositions légales relatives à l'emploi de collaborateurs étrangers ainsi que les obligations de communication des autorités.



# ÉCOLOGIQUE RESPONSABILITÉ

## **Nous sommes conscients de notre responsabilité dans la préservation des ressources naturelles.**

### **Principe**

Nous formulons des stratégies, des objectifs et des directives claires en matière de protection de l'environnement et les mettons en oeuvre dans le cadre d'un système de gestion environnementale conforme aux normes établies. Nous étudions en permanence l'impact écologique de nos activités tout au long de la chaîne de création de valeur afin de le réduire et de l'éviter.

### **Ressources naturelles et Biodiversité**

Nous préservons et protégeons les ressources naturelles par une utilisation efficace et respectueuse des ressources, notamment les sources d'énergie, l'eau, la forêt, le sol et les matières premières. Nous respectons les normes environnementales applicables et les lois en vigueur, utilisons des technologies respectueuses de l'environnement et efficaces sur le plan énergétique et privilégions les matériaux recyclés.

### **Protection des écosystèmes, déforestation et utilisation des terres**

Nous sommes conscients de notre responsabilité de contrôler en permanence et d'éviter autant que possible les pollutions et les menaces environnementales, les effets négatifs sur la biodiversité et le changement climatique afin de protéger le cadre de vie naturel. Cela s'applique en particulier aux modifications néfastes des écosystèmes naturels, telles que la modification des sols, la pollution des eaux, les émissions lumineuses et sonores, la pollution de l'air, la consommation excessive d'eau, la dégradation des forêts naturelles, la déforestation ou l'utilisation des terres et des eaux.

Notre objectif est d'améliorer en permanence la protection de l'environnement dans notre propre domaine d'activité.

## **Manipulation des déchets et des substances dangereuses**

Nous adoptons une approche systématique de la gestion des déchets afin de les éviter, de les gérer, de les collecter, de les stocker, de les éliminer ou de les recycler de manière responsable et respectueuse de l'environnement. Nous respectons les dispositions légales relatives au transport, à l'importation, à l'exportation, à l'élimination et à l'économie circulaire.

Afin d'éviter toute pollution de l'environnement, nous utilisons des substances dangereuses, des produits chimiques ou d'autres matériaux qui peuvent présenter un danger en cas de rejet dans l'environnement, conformément aux dispositions légales et avec précaution et économie. Nous respectons les règles de sécurité lors de la manipulation, du transport, du stockage, de l'utilisation, du recyclage ou de la réutilisation de ces substances et de leur élimination.

Nous assumons nos responsabilités dans le cadre de la Convention de Minamata (protection de la santé humaine et de l'environnement contre les émissions anthropiques et les rejets de mercure et de composés du mercure dans l'air, l'eau et le sol), de la Convention de Stockholm (protection de la santé humaine et de l'environnement contre les produits chimiques organiques persistants) et de la Convention sur la diversité biologique (protection de l'environnement).

-Nous respectons les dispositions de la Convention de Bâle (contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination) ainsi que les autres dispositions légales relatives aux transferts de déchets et observons les interdictions qui y sont décrites. Nous respectons nos exigences en matière d'étiquetage et nos obligations d'information, conformément au règlement REACH, à la directive RoHS et aux autres dispositions légales applicables en matière de produits chimiques.

### **Protection des animaux**

Nous respectons les lois en vigueur et applicables en matière de protection des animaux et d'expérimentation animale.

## Protection du climat

La protection du climat est un élément clé de notre politique commerciale. Nous poursuivons et soutenons activement une stratégie de développement durable visant à décarboniser et à réduire l'impact de nos activités sur le changement climatique, ainsi qu'à promouvoir l'économie circulaire et l'application des pratiques correspondantes.

## Prévention des émissions

Nous poursuivons activement l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées directement et indirectement par les opérations et dans nos chaînes de valeur.

## Achat responsable de matières premières

Nous sommes conscients de notre responsabilité en matière d'approvisionnement direct ou indirect en matériaux et minéraux critiques provenant de zones de conflit, ainsi que des lois et réglementations en vigueur. Ces minéraux comprennent les minéraux de „conflit“, notamment l'étain, le tungstène, le tantale et l'or, les terres rares et d'autres minéraux ou métaux (exemple, la bauxite, le cobalt, le titane, le lithium).

## Respect du code de conduite

Nous avons mis en place un processus de diligence raisonnable afin de respecter les principes et les exigences énoncés dans le présent code de conduite. Ce processus a pour but d'identifier et d'évaluer les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement et de mettre en place des mesures appropriées. Nous orientons activement nos activités commerciales et d'approvisionnement en fonction de ces principes et de ces normes minimales et les abordons également dans une mesure raisonnable dans nos propres chaînes d'approvisionnement (entre autres par le développement d'un code de conduite pour les fournisseurs). Nos collaborateurs sont informés, formés et invités à respecter ces règles.

## Possibilités de réclamation

Dans le cadre d'une procédure de plainte appropriée (système de protection des dénonciateurs / whistleblowing), nous mettons à disposition différents moyens de communication. Ces moyens permettent de signaler des violations (éventuelles) des obligations en matière d'environnement et de droits de l'homme mentionnées dans le présent code de conduite ou d'autres comportements illégaux.

Une telle notification peut notamment avoir lieu

- via le système d'alerte de Pöppelmann : <https://poeppelemann.integrityline.app/>,
- par courrier électronique : [compliance@poeppelemann.com](mailto:compliance@poeppelemann.com),
- par courrier à : Pöppelmann GmbH & Co. KG Kunststoffwerk-Werkzeugbau, à l'attention personnelle du responsable de la conformité, Bakumer Str. 73, 49393 Lohne
- par téléphone ou en personne au responsable de la conformité (les coordonnées figurent dans les publications sur le site web et sur l'intranet (PPinside) ou peuvent être obtenues au +49 4442-9820).

Les personnes qui signalent des cas n'ont pas à craindre de représailles ou de sanctions. Tous les rapports d'infraction et de mauvaise conduite seront traités de manière strictement confidentielle et immédiatement.

Nous avons élaboré des instructions sur la procédure de plainte. Celle-ci peut être consultée sur notre site Internet [www.poeppelemann.com](http://www.poeppelemann.com) et contient des informations supplémentaires, notamment sur les possibilités de signalement.

Pour toute autre question concernant le code de conduite, vous pouvez vous adresser à [compliance@poeppelemann.com](mailto:compliance@poeppelemann.com) se tourner.